

"Les manifestations récentes de bienveillance et d'amitié qui ont pris naissance d'un respect mutuel dans de nombreuses batailles entre deux grandes nations du vieux monde, acquièrent une signification et une valeur particulières dans cette portion du nouveau monde, où les descendants des deux mêmes nations, en loyauté parfaite envers le souverain commun, ont depuis plusieurs générations travaillé les uns à côté des autres, dans la noble tâche de développer les ressources immenses de cet heureux pays. C'est avec le même respect que mes collègues de France ont récemment salué la statue de l'immortel Nelson sur la place de Trafalgar, que j'ai, ces derniers jours, visité la tombe du grand guerrier français dont le nom est lié d'une manière si inseparable à la vieille capitale de cette province.

"La manière admirable et si éloquente avec laquelle vous avez exprimé votre appréciation pour la grande partie par la marine à l'accroissement de l'empire et les garanties qu'elle offre pour la consolidation future de cet immense commerce sur lequel repose sa prospérité, démontre à fond combien le peuple du Canada, d'origine française aussi bien que d'origine anglaise, comprend ce que la valeur d'une forte marine est à notre pays. Cette appréciation sera reçue avec beaucoup de plaisir par ceux sur lesquels repose la responsabilité de pourvoir et de maintenir une marine suffisamment forte pour défendre non seulement le royaume-uni, mais les parties les plus reculées de l'Empire."

"The recent manifestations of mutual good-will and friendship, born of mutual respect, won in many a hard fought battle, between two great nations of the old world, acquire a peculiar signification and value in this portion of the new world, where the descendants of the same two nations have now for generations worked side by side, in the utmost loyalty to the common sovereign, in the noble task of developing the boundless resources of a happy land. In the same spirit, in which my colleagues of France recently saluted the Trafalgar Square statue of our immortal Nelson, I have, within the last few days, reverently visited the tomb of that great French warrior, whose name is so inseparably connected with the old capital of this province.

"Your appreciation, so admirably and eloquently expressed, of the great share the navy had in building up the empire, and of the guarantee it offers for the further development and consolidation of that world-wide trade on which its prosperity rests, shows, how thoroughly the people of Canada — both French and English — understand what a strong navy means to our country. This appreciation will be very welcome to those on which shoulders rests the responsibility for providing and maintaining a navy strong enough to defend, not only the United Kingdom, but the remotest parts of the empire."

CLOSING OF STREETS

AGREEMENT

ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

30 juin 1905.

Ce trentième jour de juin, mil neuf cent cinq.
Devant Robert A. Dunton, soussigné notaire public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant en la Cité de Montréal.

A comparu la Cité de Montréal, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en l'Hôtel-de-Ville, dans le quartier Est de la Cité de Montréal, agissant aux présentes et représenté par Son Honour le Maire de ladite Cité, M. Hormisdas Laporte, marchand, et M. René Bauset, assistant-greffier de la Cité, dûment autorisés aux fins des présentes par une Résolution du Conseil de ladite Cité, adoptée à une assemblée dudit Conseil, le huitième jour de mai dernier (1905).

Partie de première part :—
Et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau et place d'affaires dans ladite Cité de Montréal, agissant aux présentes et représentée par Sir Thomas G. Shaughnessy, Chevalier, le Président et Charles Drinkwater, le secrétaire de ladite Compagnie, dûment autorisés aux fins des présentes par les règlements de la Compagnie de chemin de fer, ci-après désignée sous le nom de Compagnie de chemin de fer.

Partie de seconde part :—
Lesquelles parties ont déclaré ce qui suit :

Que ladite Compagnie de chemin de fer s'est adressée à ladite Cité pour demander la fermeture de certaines rues dans le voisinage de la gare Viger de ladite Compagnie de chemin de fer, dans le quartier St-Jacques, et dans le quartier Ste-Marie maintenant quartier Papineau.

Qu'il est désirable et nécessaire que de plus grandes facilités pour le maniement du fret soient données à la dite Compagnie de chemin de fer sans plus de retard, sans perdre de vue les intérêts de la Cité et des propriétaires intéressés.

Qu'ainsi que le fait voir la résolution du Conseil de ladite Cité, adoptée à une assemblée tenue le 8 mai dernier (1905), dont il est question ci-après, la Commission Spéciale chargée

FERMETURE DES RUES

CONTRAT

BETWEEN THE CITY OF MONTREAL AND THE
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
COMPANY

30th June 1905.

On this thirtieth day of June one thousand nine hundred and five.

Before Robert A. Dunton, the undersigned Notary Public for the Province of Quebec, residing and practising in the City of Montreal.

Appeared the City of Montreal, a body politic and corporate duly incorporated, having its head office in the City Hall, in the East Ward of the City of Montreal, herein acting and represented by His Worship the Mayor of said City, Hormisdas Laporte, Esquire, Merchant, and René Bauset, Esquire, Assistant City Clerk, duly authorized for the purposes hereof by a Resolution of the Council of said City passed at a meeting thereof held on the eighth day of May last (1905).

Of the first part :—

And The Canadian Pacific Railway Company, a body politic and corporate, having its head office and principal place of business in the said City of Montreal, herein acting and represented by Sir Thomas G. Shaughnessy, Knight, the President, and Charles Drinkwater, the Secretary of said Company, duly authorized for the purposes hereof by the by-laws of the Company hereinafter called the Railway Company.

Of the second part :—

Which said parties declares as follows :—

That the said Railway Company has made application to the said City to close certain streets in the vicinity of Viger Station Yard of said Railway Company, in the St. James Ward and St. Mary's Ward, now Papineau Ward.

That it is desirable and necessary that increased facilities for handling freight should be given to said Railway Company without further delay with due regard however for the interests of the City and interested proprietors.

That as appears by the resolution of the Council of said City passed at a meeting thereof held on the eighth day of May last (1905) hereinafter referred to the Special Committee on